



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 24  
- Pouvoirs : 4  
- Excusé(e)s : 1  
- Absent(e)s non  
excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-trois, le 2 Octobre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 25 Septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h30 à la salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Patrice BERTRAND, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)  
Mme Sandra BULLION (Marennes) a donné pouvoir à M. Timotéo ABELLAN (Marennes)  
M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

Excusée :

Mme Martine JAMES (Communay)

Absente non excusée :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

**N°2023-99-1.7.8  
02/10/2023**

**Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commandes pour les prestations intellectuelles de diagnostics préalables et d'assistances techniques, de détection/investigations complémentaires et géoréférencement de réseaux et d'études géotechniques - Lot n°1**

***Timotéo ABELLAN, Vice-Président délégué à la voirie, rappelle à l'assemblée que :***

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-2 et L1411-5 ;
- Vu** le Code de la Commande Publique ;
- Vu** l'article L.5211.10 du CGCT prévoyant que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération N° 2020-62 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;
- Vu** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 11 septembre 2023 ;

**Considérant** l'accord-cadre n°2021.27.01 notifié le 29 novembre 2021 à la société EC INGENIERIE EXPERTISE pour l'exécution de prestations de diagnostics préalables et d'assistances techniques ;

**Considérant** que dans le cadre de l'exécution de travaux de voirie, il est nécessaire d'avoir recours à un ensemble d'essais, préconisés par la norme NF EN98-150-1, permettant de vérifier la qualité des travaux de chaussée en enrobés suivant la norme NF P98-150-1 ;

**Considérant** que l'accord-cadre n°2021.27.01 en vigueur pour les prestations de diagnostics préalables et d'assistances techniques n'inclut pas cette prestation normée dans le bordereau des prix existant ;

**Considérant** la proposition de prix nouveau du titulaire EC INGENIERIE EXPERTISE pour cette prestation supplémentaire pour un montant forfaitaire de 650 € HT détaillée comme suit :

- Vérification rabotage
- Contrôle moyens, conditions, température et photos
- Vérification planimétrie à la règle
- Vérification macro texture
- Vérification compacité
- Rédaction d'un rapport

**Considérant** que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant de l'accord-cadre ;

**Considérant** la réunion de la commission d'appel d'offres du 11 septembre 2023 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre pour les prestations intellectuelles de diagnostics préalables et d'assistances techniques, de détection/investigations complémentaires et géoréférencement de réseaux et d'études géotechniques - Lot 1 – n°2021.27.01, prestations de diagnostics préalables et d'assistances techniques, avec la société EC INGENIERIE EXPERTISE ;
- **DIT** que le prix de la prestation « Essais – suivi travaux enrobés » référencée sous le numéro PN01 sera intégrée au prix du marché dans le bordereau de prix complémentaire pour un montant de 650€ HT
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO aux chapitres 20 et 23

Télétransmise en Préfecture le - 6 OCT. 2023

Affichée le

Certifiée exécutoire le - 6 OCT. 2023

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président



*Bellevue*